



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 23 JUIN 2011, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Steeves Demers, conseiller substitut
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Louise Lavigne, conseillère
Monsieur Martin Lévesque, conseiller
Monsieur Michel Martin, conseiller
Monsieur Denis Millier, conseiller
Monsieur Jean Murray, conseiller
Monsieur Normand Teasdale, conseiller substitut
Madame Lise Touchette, conseillère substitut

Étaient absents :

Monsieur Michel Aubin, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, remplacé
par monsieur Normand Teasdale
Monsieur Denis Lavoie, maire de la ville de Chambly, remplacé par monsieur Steeves
Demers
Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil, remplacée par madame Lise
Touchette
Monsieur Jacques Villemaire, maire de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu

Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC
Monsieur François Sénécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à
titre de secrétaire

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Martin

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2011
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 14 juin 2011 du Comité des finances



Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

9. Dépôt des comptes rendus des rencontres du 10 février 2011 et du 10 mai 2011 du Comité conjoint de communication
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2011 du Comité cours d'eau
11. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 11.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification
 - 11.1.1 Règlement numéro U-120-124 modifiant le règlement de zonage
 - 11.1.2 Règlement numéro U-130-40 modifiant le règlement de lotissement
 - 11.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-GG modifiant le règlement de zonage
12. Schéma d'Aménagement : règlement de modification
 - 12.1 Règlement numéro 32-11-10 : adoption
13. Cours d'eau
 - 13.1 Oléoduc d'Ultramar : autorisations spéciales pour traverses temporaires
 - 13.2 Branche 56 du ruisseau Beloeil : octroi d'un mandat à BMI experts-conseils inc.
 - 13.3 Branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier : approbation de facture
 - 13.4 Branche 34 du ruisseau à l'Ours : approbation de facture
 - 13.5 Branche 38 du ruisseau Coderre : approbation de facture
14. Demandes d'appui
 - 14.1 MRC du Haut-Richelieu : révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
 - 14.2 MRC de Beauharnois-Salaberry : élevage porcin
 - 14.3 MRC du Haut-Richelieu : respect des règles relatives aux cours d'eau par le MTQ
 - 14.4 MRC de la Minganie : évaluation foncière
 - 14.5 MRC de Rouville : frais juridiques relatifs à l'exonération
 - 14.6 MRC de Lac-St-Jean-Est : programmes RénoVillage et LAAA
 - 14.7 Club ConseilSol : ruisseau Coderre
15. Mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie : extension de délai
16. Divers
17. Interventions de l'assistance
18. Clôture de la séance

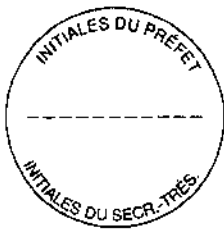
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, expose au Conseil la problématique qui découle de plus en plus des préoccupations de productivité pour les producteurs agricoles et des problèmes de santé qui en résultent. Monsieur Berner soulève ensuite les carences de communication qui existent parfois entre les municipalités et les citoyens.

Monsieur Guy Raymond, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand, rappelle que plusieurs municipalités disposent d'un bulletin local.

Monsieur Normand Dieumegarde, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande quel est l'avancement des démarches entreprises au sujet du matériau de parement du siège social et plus particulièrement en ce qui concerne l'expertise réalisée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MAI 2011

11-06-156

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2011 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

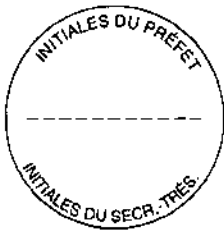
- 11-591 16-05-11 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 11-05-8363 approuvant les statuts de constitution de la SEM ainsi que la résolution numéro 11-05-8364 désignant un responsable dans le cadre d'une demande d'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.
- 11-592 16-05-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-187B, pour avis de conformité.
- 11-593 16-05-11 Courriel de MADAME MÉLANIE DUBUC LUSSIER, secrétaire, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant un avis de convocation pour leur prochain conseil d'administration, le 25 mai 2011.
- 11-594 16-05-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre règlement numéro 32-10-9 ainsi que de l'avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-4.1, modifiant notre Schéma d'Aménagement
- 11-595 16-05-11 Courriel de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant d'un fonds pour la réalisation de projets d'infrastructure publique en partenariat public-privé.
- 11-596 18-05-11 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, greffière par intérim, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros U-120-124 et U-130-40, pour avis de conformité.
- 11-597 18-05-11 Lettre de MONSIEUR DENIS MARION, maire de Massueville et membre du comité organisateur, et de MADAME MONIQUE BASTIEN, vice-présidente du comité exécutif, RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ, nous invitant à la 4^e Rencontre des villes et villages en santé de la Montérégie, le 9 juin 2011.
- 11-598 19-05-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de notre correspondance relative à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-4.1 ainsi que du règlement numéro 32-10-9, modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-599 19-05-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE SIMONEAU, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2011-146 acceptant le dépôt des états financiers 2010 de la MRCVR.
- 11-600 19-05-11 Courriel de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général, MRC HAUT-RICHELIEU, nous transmettant leur résolution numéro 12506-11 relative à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour appui du Conseil.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

- 11-601 19-05-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le premier projet de règlement numéro 845-126, pour avis de conformité.
- 11-602 19-05-11 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le deuxième projet de règlement numéro 845-127, pour avis de conformité.
- 11-603 20-05-11 Lettre de MONSIEUR MICHEL LAGACÉ, président, FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE, nous transmettant les documents relatifs à l'adhésion à leur fondation.
- 11-604 20-05-11 Lettre de MONSIEUR GÉRARD MARINOVICH, président du conseil et chef de la direction, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant leur rapport annuel 2010.
- 11-605 24-05-11 Courriel de MADAME GISÈLE FLOC'H ROUSSELLE, directrice générale, CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, nous invitant à adhérer à leur organisme.
- 11-606 24-05-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 32-09-4.1 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-607 24-05-11 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception du règlement numéro 32-10-09 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-608 24-05-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE BOUCHARD, coordonnateur du colloque 2011, ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC, nous invitant à leur colloque annuel les 11, 12, 13 et 14 septembre 2011.
- 11-609 24-05-11 Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant leur rapport d'activités pour l'année 2010.
- 11-610 24-05-11 Courriel de MADAME KARINE FILIATRAULT, chargée de projet, COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT), nous transmettant les documents inhérents à leur Forum des partenaires, le 31 mai 2011.
- 11-611 24-05-11 Courriel de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) favorisant l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.
- 11-612 25-05-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la Semaine de la municipalité 2011, du 5 au 11 juin 2011, ayant pour thème « Encourageons les gestes écoresponsables ».
- 11-613 26-05-11 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS COULOMBE, chef du service des projets industriels et en milieu nordique, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous informant qu'un certificat d'autorisation, concernant la construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal, avait été délivré.
- 11-614 26-05-11 Courriel de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant de sa démission à titre de directeur général.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

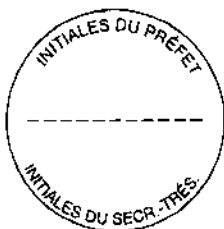
- 11-615 26-05-11 Courriel de MADAME FANIE BOUDREAU, secrétaire-trésorière adjointe, MRC DE MINGANIE, nous transmettant la résolution numéro 081-11 portant sur l'évaluation foncière de constructions faisant partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique, pour appui du Conseil.
- 11-616 26-05-11 Courriel de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général, MRC DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 12518-11 demandant au MTQ de respecter le règlement numéro 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux en demandant les permis préalablement à ses travaux, pour appui du Conseil.
- 11-617 26-05-11 Lettre de MADAME LOUISE MESSIER, services juridiques, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1646-00-2011.
- 11-618 26-05-11 Lettre de MONSIEUR JACQUES DEMERS, président du congrès 2011, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant du programme de leur prochain congrès, les 29, 30 et 1^{er} octobre 2011.
- 11-619 26-05-11 Lettre de MADAME LYNE GALARNEAU, adjointe au directeur de cabinet, CABINET DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS, accusant réception de la résolution numéro 11-04-132 appuyant la MRC des Basques dans ses démarches visant à demander au Ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, de procéder à une révision de la classification des routes numérotées.
- 11-620 26-05-11 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant d'un article du rapport du BAPE relativement au développement de l'industrie du gaz de schiste qui est incompatible avec les aires protégées.
- 11-621 26-05-11 Lettre de MADAME NANCY POIRIER, directrice générale et greffière, VILLE DE RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 11-05-112 appuyant la MRC de Rouville dans sa demande aux gouvernements fédéral et provincial de procéder à la construction d'un nouveau pont afin de remplacer le pont Champlain.
- 11-622 27-05-11 Lettre de MONSIEUR MICHEL ALLAIRE, coordonnateur - service environnement, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un document, intitulé : « Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu.
- 11-623 27-05-11 Courriel de MONSIEUR DANIEL CASTONGUAY, directeur général, CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, nous invitant à leur assemblée publique d'information, le 15 juin 2011.
- 11-624 30-05-11 Courriel de MONSIEUR VALOIS BÉRUBÉ, directeur du service rénovation et adaptation de domicile, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous informant de la fermeture de la programmation 2010-2011 concernant les programmes RénoVillage et LAAA.
- 11-625 30-05-11 Lettre de MADAME SYLVIE LAROCHE, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous informant de modifications à la signalisation de l'autoroute 30.
- 11-626 30-05-11 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, portant sur une demande de certificat de conformité pour les plans et règlements d'urbanisme 2011.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

- 11-627 30-05-11 Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous demandant une aide financière pour l'organisation de leur tournoi de golf La Classique de l'eau de la rivière Richelieu 2011.
- 11-628 30-05-11 Lettre de MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant un document, intitulé : « Fonds bleu - bilan de la période 2002-2009 ».
- 11-629 30-05-11 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications / relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant de la démission de monsieur Patrick Sabourin à titre de directeur général.
- 11-630 30-05-11 Courriel de MADAME KATERINE AUCLAIR, nous invitant à l'inauguration des travaux du Pipeline Saint-Laurent, le 13 juin 2011.
- 11-631 30-05-11 Courriel de MADAME GISÈLE FLOC'H ROUSSELLE, directrice générale, CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant à une conférence sur le Plan stratégique de l'AMT 2011-2020.
- 11-632 30-05-11 Courriel de MADAME LORRAINE MOQUIN, citoyenne de Carignan, nous demandant de répondre à certaines questions relativement à une dérogation pour pont en zone inondable à l'Île au Foin.
- 11-633 31-05-11 Courriel de MADAME DENISE DAIGNEAULT, secrétaire administrative, TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE, nous demandant de présenter une candidature pour le Prix Hommage du Conseil des aînés du Québec 2011.
- 11-634 31-05-11 Lettre de MONSIEUR NICOLA FRARACCIO, directeur-fondateur, POUR UNE 2^e VIE, nous demandant une aide financière pour la promotion et la distribution d'un pamphlet promotionnel.
- 11-635 31-05-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 11-05-8367 demandant au ministre de la Sécurité publique la mise en place d'un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique dans le cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité pour les municipalités poursuivies, pour appui du Conseil.
- 11-636 31-05-11 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant du concours Mérite MMQ en gestion de risques 2011.
- 11-637 31-05-11 Courriel de MONSIEUR SABIN LAROUCHE, directeur général, MRC LAC-SAINT-JEAN-EST, nous transmettant la résolution numéro 6963-05-2011 demandant l'injection de nouveaux budgets pour les programmes d'habitation RénoVillage et LAAA, pour appui du Conseil.
- 11-638 31-05-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception du projet de règlement numéro 32-11-10 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-639 31-05-11 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant notre RCI sur la protection des bois.
- 11-640 31-05-11 Courriel de MADAME SANDRA ROY, agente administrative, RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ, nous transmettant la programmation de la 4^e rencontre des Villes et Villages en santé de la Montérégie, le 9 juin 2011.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 11-641 01-06-11 Lettre de MONSIEUR BRUNO ST-LAURENT, directeur ingénierie et permis, PIPELINE SAINT-LAURENT, nous transmettant le paiement pour les permis de traverses de cours d'eau.
- 11-642 01-06-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de l'addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- 11-643 01-06-11 Lettre de MADAME ANNE-MARIE BLAIN, conseillère en communication, DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant d'une infolettre à paraître l'automne prochain afin de faire connaître les initiatives municipales en saines habitudes de vie.
- 11-644 02-06-11 Courriel de MADAME LINDA PHANEUF, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, nous transmettant la résolution numéro 2011-05-082 demandant au MAMROT d'apporter des modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à l'implantation d'un nouvel établissement d'élevage porcin, pour appui du Conseil.
- 11-645 02-06-11 Courriel de MADAME LINDA MORIN, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant à une conférence sur l'utilisation du bois comme moyen de lutte aux changements climatiques.
- 11-646 03-06-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le second projet de résolution pour l'approbation d'un P.P.C.M.O.I.
- 11-647 03-06-11 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1248-203-2010.
- 11-648 03-06-11 Communiqué de MADAME MARTINE RUEL, coordonnatrice CRRNT Montérégie Est, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant d'un appel de projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-volet II du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour la région de la Montérégie Est.
- 11-649 03-06-11 Lettre de MONSIEUR YVES MÉNARD, président, TABLE RÉGIONALE DES AÎNÉS DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant de leur préoccupation face à la situation des aînés victimes des inondations en Montérégie.
- 11-650 03-06-11 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant un avis de convocation à une séance du Bureau des délégués des MRC de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu et de la Ville de Longueuil, le 20 juin 2011.
- 11-651 03-06-11 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant un avis de convocation à une séance du Bureau des délégués des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, le 20 juin 2011.
- 11-652 03-06-11 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant un avis de convocation à une séance du Bureau des délégués des MRC de Marguerite-D'Youville, de Pierre-De Saurel et de La Vallée-du-Richelieu, le 20 juin 2011.
- 11-653 03-06-11 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception du projet de règlement numéro 32-11-11 modifiant notre Schéma d'Aménagement.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

- 11-654 06-06-11 Courriel de Me CLAUDE BERNIER, directeur, CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES, nous invitant à la Tournée du CRM, le 16 juin 2011.
- 11-655 07-06-11 Courriel de MONSIEUR STÉPHANE LAMOUREUX, coordonnateur de projet, et de MADAME FRANCE PERREULT, directrice générale, CLUB CONSEILSOL, nous confirmant l'acceptation du projet de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du Ruisseau Coderre et la prochaine mise sur pied d'un comité de suivi.
- 11-656 08-06-11 Lettre de MADAME CAROLINE BEAUDOIN, chargée de projets, GÉNIVAR, nous demandant un certificat de conformité pour la construction d'un exutoire de drainage dans le bras de la rivière l'Acadie à Carignan.
- 11-657 08-06-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales du règlement numéro 46-10-1.1 modifiant notre RCI sur la protection des bois.
- 11-658 08-06-11 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité aux orientations gouvernementales du projet de règlement numéro 32-11-10 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 11-659 08-06-11 Courriel de MONSIEUR ANDRÉ GOULET, directeur général, HORIZON MULTIRESSOURCE INC., nous offrant leurs services pour la planification et la surveillance des travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole.
- 11-660 08-06-11 Lettre de MADAME GENEVIÈVE DÉSAUTELS, agente de communication, MRC DE ROUVILLE, nous informant du renouvellement du mandat de préfet de monsieur Michel Picotte.
- 11-661 10-06-11 Lettre de MONSIEUR RÉAL BRAZEAU, préfet, MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, nous transmettant leur rapport annuel 2010.
- 11-662 10-06-11 Lettre de MADAME MICHÈLE BÉRUBÉ, inspectrice municipale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les règlements numéros 277-96-029-FF et 277-96-029-GG, pour avis de conformité.
- 11-663 10-06-11 Certificats de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'avis publics portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-664 10-06-11 Lettre de Me JULIE WAITE, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant les certificats de publication d'avis publics portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-665 10-06-11 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2011-06-130 acceptant la déclaration de compétence de la MRC eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles à être acheminées à l'usine de biométhanisation.
- 11-666 10-06-11 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les certificats de publication d'avis publics portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.
- 11-667 10-06-11 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les certificats de publication d'avis publics portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-668 10-06-11 Certificats de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'avis publics portant sur la tenue d'une assemblée publique relative au contenu des projets de règlement numéros 32-11-10 et 32-11-11.

PUBLICATIONS MAI 2011

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Gestion et technologies agricoles | Vol. 36, no 3 Avril 2011 |
| Le monde forestier | Vol. 25, no 3 Avril 2011 |
| Urba | Mai 2011 |
| Le monde forestier | Vol. 25, no 4 31 mai 2011 |

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

11-06-157

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 11-06, du chèque 17134 au chèque 17216, pour un montant total de 291 656,01 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 JUIN 2011 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 14 juin 2011 du Comité des finances.

POINT 9. DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 10 FÉVRIER 2011 ET DU 10 MAI 2011 DU COMITÉ CONJOINT DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt des comptes rendus des rencontres du 10 février 2011 et du 10 mai 2011 du Comité conjoint de communication.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 JUIN 2011 DU COMITÉ COURS D'EAU

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2011 du Comité cours d'eau.

POINT 11. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

11.1 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification

11.1.1 Règlement numéro U-120-124 modifiant le règlement de zonage

11-06-158

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-06-158
(suite)

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-124 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-124, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-124, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-06-065, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro U-120-124 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-124, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1.2 Règlement numéro U-130-40 modifiant le règlement de lotissement

11-06-159

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-130-40 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-130-40, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-130-40, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-06-066, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro U-130-40 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-130-40, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-GG modifiant le règlement de zonage

11-06-160

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-GG modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-GG, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la MRC;



No de résolution
ou annotation

11-06-160
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-GG, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 11-06-067, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 277-96-029-GG est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029-GG, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : RÈGLEMENT DE MODIFICATION

12.1 Règlement numéro 32-11-10 : adoption

11-06-161

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le projet de règlement numéro 32-11-10, le 24 mars 2011, afin de renforcer le statut de protection d'un bois à Otterburn Park et d'introduire des dispositions afin d'améliorer la sécurité des cyclistes sur le réseau routier;

ATTENDU QUE la MRC a tenu une consultation publique, le 21 juin 2011, relative au projet de règlement numéro 32-11-10;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 32-11-10;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet, le 24 mars 2011

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 32-11-10, modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. COURS D'EAU

13.1 Oléoduc d'Ultramar : autorisations spéciales pour traverses temporaires

11-06-162

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar Ltée prévoit installer des ponceaux temporaires, dans le cadre du projet Pipeline St-Laurent, dans les cours d'eau suivants :

- Leboeuf-Borduas (lot 3 698 655, Saint-Charles-sur-Richelieu);
- Petit-Leboeuf (lot 3 407 811, Saint-Charles-sur-Richelieu);
- branche 1 du fossé Chicoine (lots 7 et 10, Saint-Marc-sur-Richelieu);
- fossé Chicoine (lot 5-1, Saint-Marc-sur-Richelieu);
- branche 56 du ruisseau Beloeil (lot 11, Saint-Marc-sur-Richelieu);
- branche 25 du ruisseau Beloeil (lots 275 et 433, Saint-Mathieu-de-Beloeil);
- cours d'eau sans désignation, non verbalisé (lot 420, Saint-Mathieu-de-Beloeil),

considérés comme des portions de cours d'eau situées sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-06-162
(suite)

ATTENDU la juridiction de la MRC sur les cours d'eau Leboeuf-Borduas, Petit-Leboeuf ainsi que le fossé Chicoine et ses branches, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE les branches du ruisseau Beloeil nommées ci-haut se trouvent sous la juridiction du Bureau des délégués des MRC de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu et de la ville de Longueuil;

ATTENDU l'entente relative à la gestion des cours d'eau sous la compétence de ce Bureau des délégués, intervenue entre les MRC susmentionnées le 2 juin 2010, et ce, conformément à l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit que la MRC peut assumer la gestion des interventions sur les tributaires du ruisseau Beloeil nommés ci-haut;

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar Ltée prévoit installer, dans ces cours d'eau, des ponceaux de diamètre inférieur aux exigences du règlement numéro 40-06 sur les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau se trouvant sous la juridiction de la MRC;

ATTENDU QUE le règlement numéro 40-06 prévoit une procédure pour des autorisations spéciales du Conseil de la MRC relativement aux interventions qui ne sont pas permises en vertu du règlement;

ATTENDU la procédure prévue au règlement numéro 40-06, les demandes d'autorisation spéciale doivent faire l'objet d'une résolution municipale visant à demander au Conseil d'autoriser ces interventions;

ATTENDU QUE les municipalités concernées, soit Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil, ont toutes fait parvenir des résolutions en ce sens à la MRC;

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar Ltée déclare avoir pris connaissance des actes réglementaires gouvernant les cours d'eau sur lesquels elle prévoit intervenir;

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar Ltée n'est pas en mesure de déposer un projet pour lequel les ouvrages sont prédéterminés et auquel la MRC peut se référer avec exactitude;

ATTENDU QUE les membres du Comité cours d'eau de la MRC recommandent au Conseil la signature d'une entente avec Ultramar Ltée afin de rendre celle-ci responsable des ponceaux temporaires qu'elle veut installer dans les cours d'eau et de préciser un dimensionnement minimal de 600 millimètres pour ces derniers;

ATTENDU QU'un projet d'entente a été présenté à cet effet au Conseil de la MRC le 23 juin 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont choisi de conclure une entente avec Ultramar Ltée dans le but d'exercer les pouvoirs et obligations qui leur sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales*

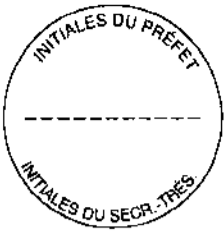
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise messieurs Gilles Plante et Bernard Roy, respectivement préfet et directeur général de la MRC, à signer au nom de cette dernière une entente relative à l'installation de ponceaux temporaires dans les cours d'eau se trouvant sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint, à signer ladite entente en l'absence du directeur général, monsieur Bernard Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11-06-163

13.2 Branche 56 du ruisseau Beloeil : octroi d'un mandat à BMI experts-conseils inc.

ATTENDU QU'une demande d'entretien a été déposée par un citoyen de Saint-Marc-sur-Richelieu pour la branche 56 du ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE le bassin versant de la branche 56 du ruisseau Beloeil traverse le territoire des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 11.134 adoptée le 3 mai 2011, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil demande à la MRC de procéder à l'entretien de la branche 56 du ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro R-107-2011 adoptée le 7 juin 2011, la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande également à la MRC de procéder à l'entretien de la branche 56 du ruisseau Beloeil;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection de la coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, madame Julie Thibodeau, fait état d'un réel besoin d'entretien du cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU DE nommer la firme BMI experts-conseils inc., à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 56 du ruisseau Beloeil, conformément à son offre de service datée du 31 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-164

13.3 Branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier : approbation de facture

ATTENDU QUE le bassin versant du cours d'eau Ducharme-Lussier et de ses branches est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE, par conséquent, le cours d'eau et ses branches se trouvent sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 10-02-040 adoptée le 4 février 2010, le Conseil de la MRC mandatait la firme BMI experts-conseils inc. pour l'étude et la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la firme BMI experts-conseils inc. a réalisé les démarches, conformément au mandat octroyé par la MRC et à son offre de service présentée en 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 2011-115 de BMI experts-conseils inc., relative aux travaux de génie réalisés à ce jour dans la branche 7 du cours d'eau Ducharme-Lussier, au montant de 12 697,03 \$, taxes incluses, le tout à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des frais à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-165

13.4 Branche 34 du ruisseau à l'Ours : approbation de facture

ATTENDU QUE le bassin versant de la branche 34 du ruisseau à l'Ours est entièrement situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-06-165
(suite)

ATTENDU QUE, par conséquent, la branche 34 du ruisseau à l'Ours se trouve sous la juridiction exclusive de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 10-04-112 adoptée le 1^{er} avril 2010, le Conseil de la MRC mandatait la firme BMI experts-conseils inc. afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 34 du ruisseau à l'Ours;

ATTENDU QUE la firme BMI experts-conseils inc. a réalisé les démarches conformément au mandat octroyé par la MRC et à son offre de service datée de 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 2011-113 de BMI experts-conseils inc., relative aux travaux de génie réalisés à ce jour dans la branche 34 du ruisseau à l'Ours, au montant de 5 629,67\$, taxes incluses, le tout à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des frais à la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 Branche 38 du ruisseau Coderre : approbation de facture

11-06-166

ATTENDU QUE le bassin versant de la branche 38 du ruisseau Coderre est situé sur le territoire des municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et de Calixa-Lavallée dans la MRC de Marguerite-D'Youville;

ATTENDU QUE, par conséquent, la branche 38 du ruisseau Coderre se trouve sous la juridiction du Bureau des délégués composé de ces deux (2) MRC;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro BD-10-262 adoptée le 1^{er} juin 2010, le Bureau des délégués autorisait les travaux d'entretien de la branche 38 du ruisseau Coderre nommant la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu comme maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 10-10-267 adoptée le 7 octobre 2010, le Conseil de la MRC mandatait la firme BMI experts-conseils inc. afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 38 du ruisseau Coderre;

ATTENDU QUE la firme BMI experts-conseils inc. a réalisé les démarches conformément au mandat octroyé par la MRC et à son offre de service présentée en 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 2011-114 de BMI experts-conseils inc., relative aux travaux de génie réalisés à ce jour dans la branche 38 du ruisseau Coderre, au montant de 11 927,67 \$, taxes incluses, le tout à répartir en fonction des superficies contributives au bassin versant, soit 100% des frais à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. DEMANDES D'APPUI

14.1 MRC du Haut-Richelieu : révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

11-06-167

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a déposé l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (LADTU) ayant pour effet de réviser et de remplacer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);



No de résolution
ou annotation

11-06-167
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le rôle prépondérant du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification régionale touchant l'aménagement, le développement et l'occupation du territoire n'est pas clairement démontré dans l'avant-projet de loi;

ATTENDU QUE l'avant-projet de loi maintient le statu quo sur les pouvoirs de planification et de réglementation eu égard aux activités agricoles compte tenu de l'absence d'harmonisation avec les autres lois et règlements en vigueur;

ATTENDU QUE l'article 327 de LADTU, tout comme l'article 246 de la LAU, empêche l'encadrement des activités minières et gazières par les MRC;

ATTENDU QUE l'avant-projet de loi comporte de nombreuses obligations de résultat, de transmission de documents tels que des diagnostics, programme de mise en œuvre, mesures d'évaluation, de prévention ou d'atténuation et d'indicateurs de performance qui très certainement décourageront et coûteront trop cher aux MRC, les éloignant par le fait même de leur principal mandat soit l'aménagement, le développement et l'occupation du territoire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC du Haut-Richelieu dans ses démarches visant à demander à la Commission de l'aménagement du territoire et au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de considérer ce qui suit dans l'avant-projet de loi proposé :

- de confirmer la préséance du schéma d'aménagement et de développement sur tout autre plan régional afin d'assurer la cohérence de l'aménagement du territoire au Québec et de respecter le principe de subsidiarité;
- d'harmoniser les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) avec celles de LADTU en vue de les équilibrer permettant ainsi de coordonner le développement économique, social, culturel et environnemental avec la protection des sols agricoles et de permettre aux municipalités de réellement planifier et d'occuper leur territoire d'une façon dynamique et pérenne;
- de retirer les vocations énumérées à l'article 19 de LADTU et que celles-ci se retrouvent plutôt à l'intérieur d'orientations gouvernementales;
- que les orientations gouvernementales soient définies en consultation et concertation réelle avec le milieu municipal plutôt que sur invitation;
- de maintenir l'obligation de définir les grandes orientations d'aménagement au contenu des schémas afin que les élus puissent donner une direction déterminée à leur territoire et, par le fait même, assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'aménagement et de développement;
- de permettre aux MRC le contingentement de tout type d'élevage ou culture de même que l'encadrement de toutes activités d'exploration et d'exploitation de ressources souterraines afin que les dispositions de la nouvelle loi se modulent et s'adaptent aux différentes spécificités territoriales;
- de supprimer les obligations de résultats et de performance en vue d'éviter que les organismes municipaux soient, finalement, assujettis à la Loi sur le développement durable en lieu et place du gouvernement;
- d'éliminer toute obligation de transmission de documents de nature factuelle, justificative et prévisionnelle dans la nouvelle loi compte tenu de l'impossibilité de circonscrire de tels rapports et afin d'éviter l'accroissement de fardeaux administratifs considérables aux MRC et être à la discrétion des fonctionnaires provinciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 MRC de Beauharnois-Salaberry : élevage porcin

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-06-168

14.3 MRC du Haut-Richelieu : respect des règles relatives aux cours d'eau par le MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec ne demande pas les permis nécessaires et préalables à la réalisation de ses travaux, le tout en contravention au règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec doit agir en partenaire et collaborer avec les autorités municipales dans le respect des règlements en vigueur;

ATTENDU QUE les MRC ont compétence exclusive en matière de gestion de cours d'eau conformément à la Loi sur les compétences municipales

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC du Haut-Richelieu dans ses démarches visant à demander aux représentants du ministère des Transports du Québec de respecter le règlement 449 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu et, à cet effet, qu'il procède aux demandes de permis préalablement à ses travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-169

14.4 MRC de Minganie : évaluation foncière

ATTENDU l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui stipule que ne sont pas portés au rôle d'évaluation les constructions qui font partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique et les ouvrages qui en sont les accessoires;

ATTENDU QUE la MRC de Minganie a informé la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu que le complexe hydroélectrique de la Rivière Romaine d'Hydro-Québec, situé sur son territoire, n'est pas portable au rôle, en vertu de l'article 68 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE cette exception à la règle générale que tout immeuble situé sur le territoire d'une municipalité doit être porté à son rôle d'évaluation représente un enjeu financier considérable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Minganie dans ses démarches visant à demander au législateur un traitement fiscal différent en ce qui a trait aux constructions qui font partie d'un réseau de production, de transmission ou de distribution d'énergie électrique et les ouvrages qui en sont les accessoires, afin de permettre aux municipalités de pouvoir taxer ces biens immobiliers et ainsi obtenir un revenu des sites de grande envergure, tel que le complexe hydroélectrique de la Rivière Romaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-06-170

14.5 MRC de Rouville : frais juridiques relatifs à l'exonération

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie est à l'effet que les MRC doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QU'au sens de l'article 47 de cette loi, un service de sécurité incendie, ses membres et l'autorité municipale qui a établi ce service bénéficient de l'exonération de toute responsabilité pour un préjudice pouvant résulter de l'intervention de son service de sécurité incendie lors d'un incendie, et ce, lorsque les conditions suivantes sont respectées :



No de résolution
ou annotation

11-06-170
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- un schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC dont fait partie la municipalité locale concernée;
- l'autorité municipale qui a établi le service de sécurité incendie a adopté un plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie alors qu'elle y est tenue en vertu du schéma;
- les mesures, qui sont prévues au plan de mise en œuvre applicables et liées aux actes reprochés, ont été prises ou réalisées conformément à ce qui a été établi;
- le préjudice évoqué n'est pas dû à une faute intentionnelle ou à une faute lourde;

ATTENDU QUE l'exonération de responsabilité prévue par la loi n'a pas pour effet de soustraire aux poursuites une municipalité qui rencontre toutes les exigences requises pour bénéficier d'une telle exonération, comme le démontre la cause impliquant la ville de Saint-Jérôme relativement à une requête visant à déterminer si la ville bénéficie de l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la loi (voir le jugement de la Cour Supérieure du District de Terrebonne, sous le numéro 700-17-002993-052, rendu le 31 mars 2011);

ATTENDU QUE les municipalités qui font face à de telles poursuites doivent assumer des frais juridiques relativement importants afin de faire la démonstration qu'elles bénéficient de l'exonération de responsabilité prévue par la loi

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Murray
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Rouville afin de demander au Ministre de la Sécurité publique de mettre en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de responsabilité, prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie, pour les municipalités poursuivies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6 MRC de Lac-Saint-Jean-Est : programmes RénoVillage et LAAA

11-06-171

ATTENDU QUE lors du dépôt du dernier budget provincial, le gouvernement a reconduit l'enveloppe budgétaire dédiée aux programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU QUE suite à des vérifications faites auprès de représentants de la Société d'habitation du Québec (SHQ), il appert que les crédits budgétaires octroyés pour les programmes mentionnés ci-dessus seront essentiellement dévolus à honorer des engagements antérieurs;

ATTENDU QU'en conséquence, toujours selon les informations obtenues, le gouvernement n'a consenti aucun budget pour les programmes RénoVillage (programme d'aide à la rénovation en milieu rural) et LAAA (programme de logements adaptés pour aînés autonomes) au cours du prochain exercice financier;

ATTENDU QU'au cours de la dernière année, des MRC ont utilisé dans un laps de temps très court leur budget de 195 000 \$ dégagé pour le programme RénoVillage;

ATTENDU QU'afin de répondre aux besoins du milieu, certaines MRC ont pu compter sur une aide financière additionnelle au cours de la dernière année dans le cadre du programme RénoVillage;

ATTENDU QUE ces budgets supplémentaires ont également été entièrement utilisés et engagés avant le 31 mars 2011;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

11-06-171
(suite)

ATTENDU QU'il y a présentement plusieurs dossiers admissibles pour lesquels des MRC pourraient dès aujourd'hui octroyer une subvention si elles disposaient des crédits nécessaires dans le cadre du programme RénoVillage;

ATTENDU QUE la situation qui prévaut actuellement ne favorise pas une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE les programmes RénoVillage et LAAA s'adressent aux ménages à faible et modeste revenu;

ATTENDU QU'il est important de maintenir à la disposition de ces familles ces programmes, lesquels leur permettent de maintenir en bon état leur propriété;

ATTENDU QUE les sommes investies dans le cadre de ces programmes engendrent des retombées économiques importantes et essentielles pour les communautés qui en bénéficient

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Québec de dégager immédiatement de nouveaux budgets dans le cadre des programmes RénoVillage et LAAA.

QUE demande soit également faite pour que les budgets consentis par le gouvernement dans le cadre de ces programmes soient majorés par rapport aux années antérieures, et ce, afin de permettre aux MRC du Québec de pouvoir répondre aux besoins constatés sur leur territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7 Club ConseilSol : ruisseau Coderre

11-06-172

ATTENDU QUE le club-conseil en agroenvironnement ConseilSol a pour mission de promouvoir et d'accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques agricoles durables;

ATTENDU QUE, dans le cadre de sa mission, le club désire mettre sur pied un comité de gestion du bassin versant pour le ruisseau Coderre;

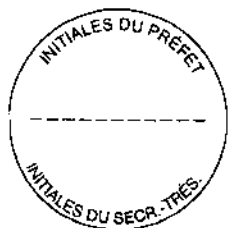
ATTENDU QUE le projet de gestion intégrée de l'eau du bassin versant du ruisseau Coderre a été sélectionné par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que l'Union des producteurs agricoles (UPA), dans le cadre d'un Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse;

ATTENDU QUE ce projet découle du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017 et qu'il est subventionné au moyen du programme Prime-Vert, dont le financement est assuré par le MAPAQ et le programme Cultivons l'Avenir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC);

ATTENDU QUE le bassin versant du ruisseau Coderre couvre une partie du territoire des municipalités de Calixa-Lavallée, de Saint-Amable, de Verchères et de Varennes dans la MRC de Marguerite-D'Youville et de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le projet encourage l'amélioration de la qualité de l'eau, l'adoption par les entreprises agricoles de bonnes pratiques agroenvironnementales et la conservation et l'amélioration de la biodiversité et que, par conséquent, ce projet aura des retombées positives sur le territoire et pour la MRC;

ATTENDU QUE la MRC dispose d'informations et d'une ressource professionnelle en matière de cours d'eau qui pourraient contribuer à la bonification du projet de bassin versant



No de résolution
ou annotation

11-06-172
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Touchette
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu confirme son appui au projet de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du ruisseau Coderre et nomme madame Julie Thibodeau à titre de représentante de la MRC au sein du Comité de bassin versant à être formé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE : EXTENSION DE DÉLAI

11-06-173

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté son Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Ministre de la Sécurité publique a approuvé le contenu du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et, de ce fait, a émis l'attestation de conformité requise;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est en vigueur depuis le 2 septembre 2010;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie prévoit la mise en œuvre de certaines de ses composantes à compter d'un an après son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE parmi les composantes à mettre en œuvre après la première année, on dénote l'implantation du mode de fonctionnement multicaserne pour les municipalités concernées afin d'atteindre la force de frappe requise;

ATTENDU QUE les démarches complétées à ce jour ne permettront pas la mise en place du fonctionnement multicaserne dans le respect des délais prévus, notamment en ce qui concerne l'entente à survenir entre les municipalités;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et les municipalités locales concernées de son territoire ont établi qu'un délai additionnel est requis pour la réalisation des travaux à ce sujet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Robert Dutil, de lui accorder une extension de délai afin de permettre de compléter les travaux nécessaires à la mise en place du fonctionnement multicaserne au sein des municipalités locales concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 17. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, résidant de la ville de Mont-Saint-Hilaire, explique quelles peuvent être les répercussions d'une augmentation de la valeur portée au rôle d'évaluation pour un producteur agricole.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

Monsieur Lucien Dubeau, résidant de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande s'il y a eu des développements au sujet du dossier des trains et des vibrations qu'ils occasionnent.

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

11-06-174

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 50.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet